

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Département de la  
Marne

Arrondissement  
d'Epernay

ARRETE  
N° 201104/09

ARRETE PORTANT  
MISE A JOUR DU  
PLAN LOCAL  
D'URBANISME.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture le 22 avril 2011  
Publication ou  
notification du 22 avril  
2011.

# Mairie d'ANGLURE

## ARRETE PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de la Commune d'ANGLURE,

*VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 126-1 et R. 123-22 ;*

*VU la Délibération N° 201102/3 du Conseil Municipal approuvant le P.L.U. d'Anglure en date du 7 février 2011 ;*

*VU l'arrêté inter-préfectoral du 19 janvier 2011 relatif à l'approbation du plan de prévention du risque inondation sur le bassin de l'Aube Aval;*

**ARRETE,**

**ARTICLE 1 :** Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Anglure est mis à jour à la date du présent arrêté.

Cette mise à jour a pour objet de prendre en compte la nouvelle servitude d'utilité publique relative à l'approbation du plan de prévention du risque inondation sur le bassin de l'Aube Aval.

**ARTICLE 2 :** La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Sous-Préfecture d'Epernay..

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant 1 mois.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera adressé à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Epernay.

Anglure, le 21 avril 2011

Le Maire,

Jean-Marc ALBAUT



ARRÊTÉ  
26 AVR. 2011  
D'EPERNAY